



Club des Anciennes de l'Automobile Club du Loiret

ADHÉSIONS 2020

Deux options pour adhérer au Club des Anciennes de l'Automobile Club du Loiret :

- **Adhésion Club des Anciennes** : d'un montant de **28 €** pour l'année, vous permettant de participer à toutes les sorties sans supplément de 10 € par voiture. (*hors coût de la sortie par personne*)
- **Adhésion Club des Anciennes avec avantages ACA** : d'un montant de **58 €** pour l'année, identique à l'adhésion ci-dessus **avec en plus les avantages suivants** :



Stage de Récupération de Points

Vous avez la possibilité de suivre gratuitement 1 fois par an, un stage volontaire de sensibilisation à la Sécurité Routière avec l'Automobile Club Association pour récupérer jusqu'à 4 points sur votre permis de conduire*.

Liste des stages : www.ac-a.fr/pap - Renseignements et inscription au **09 70 40 11 11**

* Conditions de gratuité : avoir entre 1 et 6 points sur 12 et avoir perdu au moins 1 point pendant la période d'adhésion.



Service Joker

- **Joker Taxi*** : vous ne vous estimez pas en état de conduire ? Un taxi vous ramène en toute sécurité à votre domicile ou sur votre lieu de travail.
- **Joker Fourrière*** : Vous ne retrouvez plus votre voiture ? Nous effectuons les recherches pour savoir si elle a été conduite en fourrière : un taxi vous y conduira ou vous ramènera à votre domicile.
- **Joker Retrait Immédiat du Permis** : En cas d'infraction ayant entraîné un retrait immédiat du permis de conduire, nous prenons en charge votre rapatriement et les frais de mise en sécurité du véhicule.

3 Jokers, 1 seul numéro 24h/24, 7 j/7 : 0 800 0 800 01

* 1 fois par an en France : à hauteur de 70 € TTC pour Joker Taxi ou Joker Fourrière et à hauteur de 240 € TTC pour Joker Retrait Immédiat du Permis.



Assistance Juridique



Protection Juridique

Des juristes spécialisés en droit routier vous défendent dans les domaines suivants :

- Permis à points
- Infractions au Code de la Route
- Droit applicable et recours en cas de litige avec un professionnel automobile (garagistes, vendeurs ...) ou avec un assureur concernant votre véhicule privé
- Réglementation routière

1/2

- Vérification de devis et de factures en cas de doute
- Prise en charge des éventuels frais d'experts et d'avocats

Pour contacter le service juridique : par e-mail : juridique@automobile-club.org ou par téléphone au **09 70 40 11 11**



Remises partenaires



Automobile Club Voyages

- REMISES PARTENAIRES

- Remboursement d'une partie de vos achats effectués sur Internet : www.ac-avantages.fr
- Vous avez accès à Automobile Club Voyages, agence de voyages agréée (gratuité des frais de dossiers et remises club) : <https://voyages.automobile-club.org>
- Des avantages et des réductions en France et à l'étranger auprès de partenaires exclusifs : www.ac-a.fr/privileges

- BOUTIQUE CLUB

Des équipements auto, vélo, de sécurité, à tarif préférentiel : www.automobile-club.org/boutique

- EN SAVOIR PLUS SUR CES SERVICES : 09 70 40 11 11

du lundi au jeudi de 8 h 30 à 18 h 00 et le vendredi de 8 h 30 à 17 h 00.

** Lorsque vous ferez des sorties avec le Club des Anciennes, le droit de 10€ en plus à chaque sortie, ne vous sera pas appliqué si vous êtes adhérent au Club des Anciennes ou Adhésion Automobile Club Association. Il suffira de mentionner votre numéro d'adhérent au Club des Anciennes.*

Automobile Club Association : 1.450.000 membres ; région Centre Val de Loire : 58.000 membres.

Retournez dès maintenant votre fiche d'adhésion pour que vos avantages soient pris en compte dès le 1^{er} janvier 2020 à l'adresse mentionnée sur ce courrier.

Le Conseil d'Administration



Adhésions 2020 - Club des Anciennes de l'Automobile Club du Loiret

Nom Prénom

Adresse

CPVille

Téléphone fixe : Téléphone portable :

@ mail :

Ci-joint ma **cotisation 2020** au Club des Anciennes de l'Automobile Club du Loiret

adhésion Club des Anciennes **soit 28 €**

adhésion Club des Anciennes **avec avantages ACA soit 58 €**

(dans les deux cas, chèque libellé à l'ordre du Club des Anciennes - CAACL)

Retournez ce talon accompagné du règlement à :
Jean-Paul IMBAULT – 25 avenue Dauphine – 45100 Orléans